

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Notre Syndicat Mixte Provence Fluviale a été créé par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019.

En 2021, nous avons attribué un marché de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette étude va s'achever en fin d'année.

Perspectives pour l'année 2024

Au vu des conclusions de l'étude et des souhaits des communes et intercommunalités, concernées, vous serez amenés à approuver le programme des études et travaux que le Syndicat Mixte réalisera lors des prochains exercices.

Afin de financer ces investissements des subventions seront sollicitées notamment dans le cadre du contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027.

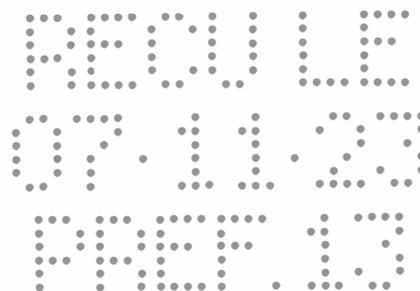
Par ailleurs, les questions de maîtrise foncière nécessiteront l'approbation de conventions entre les collectivités et organismes concernés et le Syndicat Mixte.

Enfin, des procédures de marchés publics seront préparées et lancées afin d'aboutir à la désignation de maîtres d'œuvre.

Je vous propose que le budget primitif 2024 prévoit la création d'une autorisation de programme de 500 000 € consacrée aux marchés de maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires.

Compte-tenu des délais nécessaires à la réalisation de ces opérations, les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2024 peuvent se limiter à 50 000 €.

Ce budget se décomposerait de la manière suivante :



I Section de Fonctionnement

Recettes

Les recettes de fonctionnement seront égales à 50 000 euros. Il s'agit exclusivement des participations des collectivités membres.

Dépenses

Les dépenses s'élèveront à 30 000 euros.

Il s'agit notamment de primes d'assurances, de fournitures administratives, de frais d'annonces et d'insertion.

Il est à remarquer que le budget du Syndicat Mixte ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition de services du Département, par voie de convention, à titre gracieux.

II Section d'Investissement

Dépenses

Les investissements prévus se montent à 20 000 euros en crédits de paiement. Ces crédits seront essentiellement consacrés aux frais de maîtrise d'œuvre et aux missions complémentaires.

Enfin, je vous rappelle que le Syndicat Mixte n'a contracté aucune dette à ce jour.

Au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé d'approuver les orientations budgétaires 2024, telles que définies dans le présent rapport.

En cas de décision favorable de votre part un budget primitif établi sur ces bases vous sera présenté lors de la prochaine session de notre comité syndical.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**

M^{me} Danielle MILON

OBJET : : Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Le 25 octobre 2023, à 10 heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Martine AMSELLEM suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVOIL (1 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette :

- Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentante de la Commune de Port-Saint-Louis-du Rhône :

- Mme Nieves CASTEJON suppléante de M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE :

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Didier REAULT (3 voix).

DELIBERATION

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2024

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 25 octobre 2023, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

A pris acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024, conformément aux articles L.2312-1 et L.5722-1 du code général des collectivités territoriales.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



M^{me} Danielle MILON